

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 06 Avril 2011 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIERES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. FLEISCHMAN Thierry (suppléant de M. PICHON Alain)	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel Mme ADELINE Dominique M. COUBEAU Ivan Mme PIERRE Nathalie Mme COLONNA Françoise M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. DUBOIS Lucien (suppléant de M. ROMANOW Patrick) M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINT JEAN LES DEUX JUMENTS
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRAND Jean-Claude (suppléant M. HENNEQUIN Sébastien)	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. HORDE Pierre (suppléant de M. PRISE Guy)		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. LESUEUR William par M. PIERRE Bernard-Jean
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre
M. MORET Jean-Claude par Mme ABELOOS Edith
M. JUBERT Flora par M. COUBEAU Ivan
Mme SUBLON Maud par M. VANTYGHEM Ludovic
M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude
Mme KUPZACK Danielle par M. RIGAULT Pierre

Délégués absents non excusés :

M. LAGRECA Michel de JOUARRE
Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. ROUCOU Jean de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. CHERON Michel de SAACY SUR MARNE
M. OUDARD Bernard d'USSY SUR MARNE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

I – SERVICES GENERAUX :

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

I – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010.

I – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011.

I – 5 ■ SALON DES ARTS.

* * *

☒ Informations diverses

* * *

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux délégués communautaire et au public.

* * *

Le procès-verbal du 29 mars sera approuvé en même temps que le compte-rendu de ce soir, soit le 27 avril à 20 heures, précédé d'une commission Administration Générale et d'un Bureau.

En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les bases nous ont été adressées il y a 3 jours, ainsi les taux doivent être revus pour la prochaine séance.

Madame RICHARD mentionne que l'approbation des comptes ne pose pas de problème, mais voter les dépenses sans connaître les taux de fiscalité n'est pas possible.

Madame BELDENT précise que beaucoup de villes votent les dépenses et les recettes avant de connaître les bases, celles-ci fidèles au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Dès l'obtention du document 1259, une décision modificative est nécessaire. Ce qui a été présenté au DOB, ce sont des recettes approximatives qui n'auront pas d'incidence pour les contribuables. Il faudrait voter les dépenses et les recettes car la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) attend notre décision pour la présenter à une commission, afin d'accorder une subvention à l'ACIF.

Madame RICHARD indique « qu'on nous prend en otage » et qu'elle est très gênée de voter les dépenses et les recettes, sans avoir le mode de calcul à sa disposition.

Madame BELDENT explique que dans le chapitre « dépenses imprévues » la Communauté de Communes a de quoi répondre aux modifications budgétaires.

Monsieur GOULLIEUX souhaite préciser que toute son équipe compte s'abstenir au vote du budget.

Monsieur PLASSON précise que dans la réforme de la fiscalité locale, il y a transfert de l'imposition du Département vers les communes et les intercommunalités.

Monsieur BIMBI stipule que cette situation pose deux problèmes : la réforme de la fiscalité ainsi que l'augmentation des taux nous amènent à une absence de lisibilité pour les élus. « Comment peut-on voter un budget dans ces conditions, cela engendrerait des difficultés pour la Communauté de Communes ? ».

Monsieur GEIST corrobore les dires de Monsieur BIMBI et précise qu'il ne souhaite pas de vote dans ces conditions, vote qui ne permet pas assez de transparence vis-à-vis de nos concitoyens. Notre décision ne serait pas crédible.

Madame BELDENT se pose la question « Comment font les collègues des grandes villes, lorsqu'ils n'ont pas les bases ? ». Il est plus difficile pour les maires de faire comprendre aux administrés, l'augmentation des taux. Le budget primitif présenté après avoir reçu le formulaire 1259, ne verra qu'un seul chapitre modifié.

Monsieur PLASSON précise que, pour les Communautés de Communes comme pour les communes, les taux ne sont pas imposés, mais recalculés, pour tenir compte de la part du Département à savoir le transfert de fiscalité.

Madame PIERRE n'est pas d'accord, elle estime que les taux sont imposés, car s'il y a baisse du taux, les recettes pour les communes s'en trouvent diminuées.

Madame BELDENT demande l'avis des délégués.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, souhaite reporter le vote du budget des Services Généraux.

Pour Monsieur SPECQUE, les administrés ont bien compris ce qui se passait, Madame BELDENT n'est pas de cet avis, elle estime que certains, en revanche, attendent de voir le résultat sur leur feuille d'impôts.

Madame RICHARD trouve que cette situation est très inconfortable.

Madame BELDENT précise que selon ses renseignements le formulaire 1259 devrait parvenir aux Communautés de Communes entre le 15 et le 18 avril, ainsi le budget pourra être mis à l'ordre du jour pour le conseil du 27 avril. Si ce formulaire ne nous parvient pas dans ces délais le budget ne pourra être voté avant le 30 avril (date butoir).

Monsieur GOULLIEUX n'est pas de cet avis, il pense que nous pouvons inscrire le budget à l'ordre du jour, un mois à partir de la date de réception du formulaire 1259, Madame BELDENT répond que selon ses renseignements le délai est de 15 jours, le Bureau et la Commission des Finances étaient persuadés que nous aurions le formulaire 1259 avant.

..*

SERVICES GENERAUX

◆ I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 :

Madame BELDENT expose que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion, retraçant les dépenses et recettes réelles de l'année 2010, fait apparaître les montants de réalisation suivants :

❖ Section de fonctionnement :	
• Dépenses :	6 695 253,98 €
• Recettes :	6 982 868,84 €
	Soit un excédent de 287 614,86 €
❖ Section d'investissement :	
• Dépenses :	4 669 655,39 €
• Recettes :	1 931 822,89 €
	Soit un déficit de 2 737 832,50 €
❖ Restes à réaliser :	
• Dépenses :	4 568 125,30 €
• Recettes :	7 634 103,81 €

Compte tenu des reports de l'année 2009, le résultat de clôture établit :

❖ Section de fonctionnement :	1 031 901,73 €
❖ Section d'investissement :	498 080,08 €

Le compte administratif peut se résumer :

➤ Section de fonctionnement : 6 695 253,98 €

DEPENSES :

□ **Chapitre 011** : 2 290 707,94 € soit 28 % de moins que le prévisionnel s'expliquant par de moindres dépenses sur les comptes 60628 (fournitures non stockées), 611 (prestations de services), 61522 (entretien de bâtiments), mais surtout les comptes 61523 (entretien de voies et réseaux) et 6247 (transports collectifs),

- ❑ **Chapitre 012 :** 1 664 249,09 € en baisse de 3,4 % par rapport au montant budgété du fait notamment du départ en fin d'année d'un agent.
- ❑ **Chapitre 65 :** 2 487 518,92 € se caractérisent par les indemnisations aux élus, le concours au SDIS, les versements au SMITOM et au Syndicat Mixte Marne Ourcq, les subventions aux associations, et la taxe reversée au SMERSEM.
- ❑ **Chapitre 66 :** 109 627,14 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- ❑ **Chapitre 67 :** 9 826,16 € dont 3 869 € de paiement à l'URSSAF par rapport à l'association HIA et 5 957,16 € pour une opération de régularisation comptable.
- ❑ **Chapitre 042 :** 133 324,73 € correspondant aux amortissements des biens.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 013 :** 21 765,70 € correspondant au remboursement par l'Etat de salaires de personnes en contrat aidés.
 - ❑ **Chapitre 70 :** 288 873,08 € dont 65 233,59 € liés à l'Ecole de Musique, 200 373,15 € venant de la piscine, 22 785,38 € liés aux émetteurs.
 - ❑ **Chapitre 73 :** 4 876 046,71 € dont 1 664 216 € pour la fiscalité, 444 059,99 € de compensation de l'Etat, 54 336,80 € venant du reversement par Sept Sorts de fiscalité de la ZAC, 2 708 883 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et 4 550,92 € de taxe sur l'électricité (reversée au SMERSEM).
 - ❑ **Chapitre 74 :** 1 782 953,87 € correspondant pour 713 692 € à la DGF, 46 358,62 € du STIF, 228 640,87 € du Département pour les transports, pour l'Ecole de musique, 59 294,59 € de remboursement des communes pour les RPI, 477 851,44 € des reversements des services Eau et Assainissement et de la subvention Eco-emballages, 231 474,35 € + 5 208 € + 20 434 € du fonds de péréquation de la « TP » et de compensation de l'Etat.
 - ❑ **Chapitre 75 :** 11 579,48 € venant principalement du salon des Arts.
 - ❑ **Chapitre 76 :** 1 470 € d'intérêts lié au placement de fonds de l'emprunt
- Section d'investissement : 4 669 655,39 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 91 261,68 € dont 84 610,18 € de frais d'études liés à des honoraires d'architectes, de cabinet d'experts..., 3 243,50 € de publicité au JO et 3 408 € liés à l'informatique (logiciels).

- ❑ **Chapitre 204** : 750 000 € dont 600 000 € versés au Syndicat Mixte Marne Ourcq pour l'acquisition de foncier et 150 000 € pour le terrain de football.
- ❑ **Chapitre 21** : 132 830,78 € dont notamment 102 379,12 € de dépenses liées à l'achat de matériel de musique et de conteneurs.
- ❑ **Chapitre 23** : 2 532 542,30 € liés aux travaux du siège de la Communauté de Communes du Pays Fertois, de la piscine,....
- ❑ **Chapitre 13** : 989 400 € versés au transporteur Marne et Morin pour l'acquisition de véhicules subventionnée par la Région.
- ❑ **Chapitre 16** : 173 228,63 € de remboursement du capital des emprunts.
- ❑ **Chapitre 27** : 392 €

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13** : 1 175 132,91 € correspondant aux subventions pour les travaux, dont 989 400 € de la Région reversés à Marne et Morin.
- ❑ **Chapitre 16** : 420 000 € correspondant à la mobilisation partielle de l'emprunt.
- ❑ **Chapitre 10** : 188 657,16 € de fond de compensation de la TVA.
- ❑ **Chapitre 27** : 14 708,09 € de récupération de TVA.
- ❑ **Chapitre 040** : 133 324,16 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

➤ Monsieur RIGAULT trouve la présentation très nette, ce qui facilite la compréhension, mais remarque qu'il y a des chapitres dans lesquels il y a condensation de chiffres, il estime également que l'augmentation des 27 % l'année passée était au delà des besoins réels de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Madame PIERRE demande des précisions sur l'achat de conteneurs dont la dépense apparaît au chapitre 21. Ce poste est au budget de fonctionnement en ce qui concerne le SMITOM.

Madame BELDENT précise que le marché ne permet pas de mettre la somme exacte des conteneurs délivrés par année, mais que les dépenses sont impactées en fonction du paiement des factures.

Monsieur BOUE précise que les conteneurs sont achetés sur le budget d'investissement afin de récupérer la TVA et la somme hors taxe est répercutée sur la TEOM.

Par ailleurs, Madame BELDENT précise qu'elle a eu un responsable VEOLIA en ligne pour des problèmes de mauvaises manipulations de conteneurs, mais aussi pour évoquer la fréquence du vidage des bornes à verres.

Monsieur DELAITRE demande si la Communauté de Communes établit un budget analytique. Madame BELDENT lui répond que dans le Débat d'Orientation Budgétaire chaque poste est précisé.

Madame ADELINE souhaite des précisions sur le chapitre 23 dont la somme de 2 532 542,30 € est liée aux travaux du siège de la Communauté de Communes et la piscine.

Madame BELDENT lui précise que les chiffres exacts ont été mentionnés dans les pièces annexes du DOB.

Monsieur GOULLIEUX pose la question « pourquoi nous avons ouvert un crédit de 600 000 € à la ligne 6247 pour les transports collectifs alors que nous avons mandaté que 274 574,04 € ? » « Pourquoi au budget primitif 2011, la Communauté de Communes a provisionnée 820 000 € pour ce même poste ? ».

Madame BELDENT lui répond que lors de la séance du 09 mars, à la question de Monsieur RIGAULT sur l'excédent de 2010, elle avait alors répondu que cette somme servait notamment à payer des factures de transports non honorées en 2010.

Monsieur FORTIER confirme cette réponse et précise que la Communauté de Communes n'était pas en mesure de régler ces factures, car elles n'avaient pas été présentées par les transporteurs.

Monsieur BOISNIER évoque un problème de conteneurs cassés et de remplacement de borne à verres détériorée sur sa commune.

Madame BELDENT précise qu'elle va adresser une lettre au responsable de VEOLIA à ce sujet.

Monsieur CELERIER demande également que soit précisé à VEOLIA que les bacs restent souvent sur la voirie.

Madame BELDENT sort de la salle du Conseil Communautaire à 21h06.

Madame RICHARD préside la séance et donne lecture de la délibération.

1. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M 14,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Mme RICHARD, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2010 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
 - Section de fonctionnement : 744 286,87 € (excédent),
 - Section investissement : 169 934,07 € (excédent)
- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 695 253,98 €	6 982 868,84 €
Section investissement	4 669 655,39 €	1 931 822,89 €
Restes à réaliser	4 568 125,30 €	7 634 103,81 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
 - Section de fonctionnement : 1 031 901,73 € (excédent)
 - Section investissement : 498 080,08 € (excédent)

◇ **dit que** la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

➔ Madame BELDENT revient dans la salle à 21h10, et reprend la présidence de la séance.

2. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif des Services Généraux pour l'exercice 2010,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

◇ **Approuve** le compte de Gestion des Services Généraux pour l'exercice 2010 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* * *

◆ I – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 :

➔ Monsieur CELERIER dit ne pas être d'accord de mettre à l'ordre du jour l'affectation des résultats, étant donné que nous ne connaissons pas les données du budget.

Madame RICHARD est du même avis. Madame BELDENT propose de présenter malgré tout l'affectation du résultat, étant donné que celui-ci provient du compte administratif 2010.

Madame BELDENT expose que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

❖ Excédent de fonctionnement :	1 031 901,73 €
❖ Excédent d'investissement :	498 080,08 €

C'est l'excédent de fonctionnement qui fait l'objet d'une affectation de résultat, afin de couvrir les besoins en financement (notamment le remboursement des emprunts) de la section d'investissement ; il est proposé de le répartir ainsi qu'il suit :

- 260 000,00 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 771 901,73 € au compte 002 en recettes de d'exploitation.

➔ Madame PIERRE demande des explications sur le montant affecté au compte 1068 pour 2011. En 2010 : 173 200 € était affecté à ce compte et pour 2011 : 260 000 € ?

Madame BELDENT précise que cette somme pour 2011 est nécessaire pour le remboursement du capital de la dette, incluant le prêt mobilisé (validée par le conseil communautaire de septembre 2010) dans son intégralité.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2010,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :

(13 abstentions : Mme ABELOOS et pouvoir de M. MORET, Mme ADELIN, Mme PIERRE, Mme COLONNA, Mme RICHARD, M. COUBEAU et pouvoir de M. JUBERT, M. BIMBI, M. CELERIER, M. FUMERON et M. VANTYGHM et pouvoir de Mme SUBLON)

◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2010 des Services Généraux :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent de fonctionnement.....	260 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté.....	771 901,73 €

* * *

◆ I – 5 ■ SALON DES ARTS :

Madame BELDENT expose que comme tous les ans, la Communauté de Communes du Pays Fertois organise le « Salon des Arts » pour le territoire du Pays Fertois.

Cette année le salon se déroulera sur la commune de Sainte Aulde.

Il convient de définir le montant d'inscription par artiste exposant, proposé à 20 € (soit le même tarif que l'année précédente) et de fixer les sommes pour le lauréat :

- du prix public, soit 300 €,
- du prix amateur, soit 300 €,
- et du prix professionnel, soit 400 €.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant que** la Communauté de Communes du Pays Fertois organise chaque année le « Salon des Arts du Pays Fertois »,
- **Considérant qu'**au terme du règlement de ce salon, chaque artiste exposant sera soumis au paiement d'un tarif correspondant aux frais d'organisation, fixé à 20 Euros, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et joint à son dossier d'inscription,
- **Considérant que** dans l'hypothèse où l'inscription d'un artiste ne serait pas retenue, les sommes versées par celui-ci, lui seront entièrement remboursées par la Communauté de Communes,
- **Considérant que** par ailleurs le règlement de ce salon prévoit que le produit de ces droits d'inscription serait reversé sous la forme de trois prix :
 1. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « public »,
 2. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « amateur »,
 3. l'un de 400,00 € au lauréat du prix « professionnel ».
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Décide** de fixer le tarif correspondant aux frais d'organisation du « Salon des Arts » à 20,00 € par exposant selon les modalités exposées ci-dessus.
- ◇ **De reverser** le produit constitué par le tarif correspondant aux frais d'organisation selon les modalités visées ci-dessus.
- ◇ **De dire** que les sommes concernées seront mandatées à l'article 6232 du budget des « Services Généraux »,

* * *

⊗ INFORMATIONS :

Avant de conclure, Madame BELDENT donne des informations sur l'organisation de l'inauguration des locaux en date du 09 avril, possibilité de parking en bordure de Marne en face de la Résidence des Petits Prés. Deux minibus seront à la disposition des invités pour arriver à la Communauté de Communes.

Madame RICHARD et Monsieur RIGAULT informent les délégués sur les dates de réunion concernant le projet de PNR.

Une réunion est prévue le 04 mai à La Ferté sous Jouarre au théâtre, avec les associations de tout le canton, ceci de 18h30 à 20h30.

Puis, le 18 mai à Coulommiers à la Commanderie des Templiers de 20h30 à 22h00, réunion des élus de ce territoire.

* *

Plus rien ne restant à débattre, l'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT clôt la séance à 21h30 en rappelant la date du prochain Conseil Communautaire soit le 27 avril 2011 à 20 heures.



La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 13 AVRIL 2011.

La Présidente

J. BELDENT

